

Mali: la junte riposte aux sanctions de la CEDEAO et l'UEMOA

écrit par GuineePolitique© | 10 janvier 2022



Afrique

Le gouvernement malien, en réponse aux sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA prises à son encontre, décide de fermer ses frontières terrestres et aériennes avec les pays de la CEDEAO.

Tout en condamnant ces sanctions qu'il juge illégales, le gouvernement malien, dans un communiqué signé du ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation, colonel Abdoulaye Maïga, dit regretter que des organisations sous régionales ouest-africaines se fassent « instrumentaliser par des puissances extra régionales au desseins inavoués ».



COMMUNIQUE N°007 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Le Gouvernement de la République du Mali a appris avec stupéfaction les sanctions économiques et financières prises à l'encontre du Mali à l'issue des sommets extraordinaires de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), tenus le 09 janvier 2022 à Accra, en République du Ghana.

Ces mesures contrastent avec les efforts fournis par le Gouvernement et sa disponibilité au dialogue en vue de trouver un compromis avec la CEDEAO sur le chronogramme des élections au Mali.

Le Gouvernement du Mali condamne énergiquement ces sanctions illégales et illégitimes prises par l'UEMOA et la CEDEAO, organisations pourtant fondées sur la solidarité et l'idéal panafricain, curieusement au moment où les Forces Armées Maliennes engrangent des résultats spectaculaires dans la lutte contre le terrorisme, ce qui n'était pas arrivé depuis plus d'une décennie.

- Concernant l'UEMOA, un embargo décidé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, applicable à un Etat souverain constitue une violation manifeste du Traité de l'UMOA et des statuts de la BCEAO. En outre, le gel des avoirs d'un Etat, des entreprises publiques et parapubliques ne saurait être appliqué par la Banque centrale qui reste un organe indépendant auquel chaque Etat membre a concédé son droit souverain d'émission.

- Concernant la CEDEAO, le Gouvernement dénonce et rejette les décisions suivantes qui ne sont fondées sur aucun texte communautaire :

1. la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Mali ;
2. la suspension des transactions commerciales entre les pays de la CEDEAO et le Mali, le gel des avoirs de la République du Mali dans les banques centrales de la CEDEAO, le gel des avoirs de l'Etat malien et des entreprises publiques et parapubliques dans les banques commerciales des pays de la CEDEAO.

Le Gouvernement du Mali regrette que des organisations sous régionales ouest africaines se fassent instrumentaliser par des puissances extra régionales aux desseins inavoués.

Dans les heures à venir le Gouvernement du Mali prendra toutes les mesures nécessaires en vue de riposter à ces sanctions malencontreuses.

Le Gouvernement du Mali déplore le caractère inhumain de ces mesures qui viennent affecter les populations déjà durement éprouvées par la crise sécuritaire et la crise sanitaire, notamment celle de la COVID-19.

Le Gouvernement du Mali invite les populations au calme et à la retenue.

Face à toute éventualité de déploiement des forces étrangères contre notre pays, le Gouvernement du Mali appelle les Forces de Défense et de sécurité, ainsi que la population, à redoubler de vigilance et à rester mobilisées.

Le Gouvernement du Mali en appelle à la solidarité et à l'accompagnement des pays et institutions amis.

D'ores et déjà, sur la base de la réciprocité, le Mali décide de rappeler ses Ambassadeurs accrédités dans les Etats membres de la CEDEAO et de la fermeture de ses frontières terrestres et aériennes avec les Etats concernés.

Le Gouvernement du Mali tient à rassurer l'opinion nationale que des dispositions ont été prises pour assurer l'approvisionnement normal du pays par tous les moyens appropriés.

Au regard des violations répétées des textes, principes et objectifs de ces organisations, le Gouvernement du Mali tirera toutes les conséquences et se réserve le droit de réexaminer sa participation à ces entités.

Bamako, le 09 janvier 2022

**Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement,**



Colonel Abdoulaye MAIGA